Accusé de réception en préfecture
001-200063121-20250626-D2025-08-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Commune de Chazey-Bons

Département de l'Ain
Téléphone : 04 79 81 70 18
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 26 juin 2025.

Nombre de Conseillers
En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 19/06/2025.
Etaient présents : Bruno FORT ; Sophie GROS ; Emile PERRAUD ; Cécile MICHAUD ; Christian COCHET : adjoints.
Marie DICORATO ; Thierry LEGER ; Bernard MICHAUD ; Annabelle LEANDRO ; Julio CASTANEDA : conseillers.
Pouvoirs : Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD ; Christine LECHON à Annabelle LEANDRO
Absents : Patricia JANTET ; David COUNORD ; Francisco MARTINEZ.
Secrétaire de séance : Sophie GROS.

D 2025-08 ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 I (2°),
VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
CONSIDERANT qu'en raison des congés annuels des agents du service technique et de la nécessité d'avoir en permanence deux personnes à disposition notamment en raison de l'entretien des massifs fleuris pendant la période estivale,
M. le Maire indique qu'il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps complet (35 h/hebdomadaires de travail) du 15 juillet au 14 août 2025 inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique du 15 juillet au 14 août 2025 inclus.
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire.
- **DECIDE** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques.
- **HABILITE** M. le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philip LALLEMENT.

MAIRIE DE CHAZEY BONS (01)